

15 décembre 2009



Enseigner, un métier qui s'apprend



Enseigner est un métier qui s'apprend... sauf pour le ministre de l'éducation. Qui peut imaginer que des étudiants réussissent le concours de recrutement en juin 2010 et soient responsables d'une classe à l'année en septembre 2010 sans avoir effectué de stages dans une classe ?

C'est pourtant ce que le ministère a prévu en refusant de maintenir l'année de PE2 à l'IUFM !

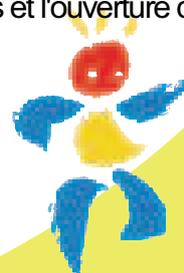
L'actuel projet de réforme fait le choix d'une formation axée sur les savoirs disciplinaires et attribue une portion congrue à toute formation pédagogique ou professionnelle. Ce projet met fin à l'existence autonome des IUFM en les intégrant complètement à l'Université au risque de perdre leur potentiel de formation et de recherches en éducation.

La polyvalence, qui fait la spécificité du métier d'enseignant du primaire, est niée.

L'année dernière, après plusieurs semaines de mobilisations dans les universités et les IUFM, les ministres ont été contraints de reporter partiellement la mise en œuvre de la réforme en 2011 mais ont enclenché de fait le processus dès cette rentrée. Le gouvernement fait le choix d'une réforme controversée et guidée par la volonté de supprimer des postes.

Travailler à la réussite de tous les élèves nécessite une élévation du niveau de formation et de qualification des enseignants au niveau du master elle doit s'appuyer sur une véritable formation professionnelle et la création d'une offre de masters correspondant au métier de professeur des écoles. Le contraire de l'actuel projet. D'où l'urgence à gagner ensemble un retrait des décrets et l'ouverture de véritables discussions.

15 décembre
journée d'action nationale
à l'appel de :



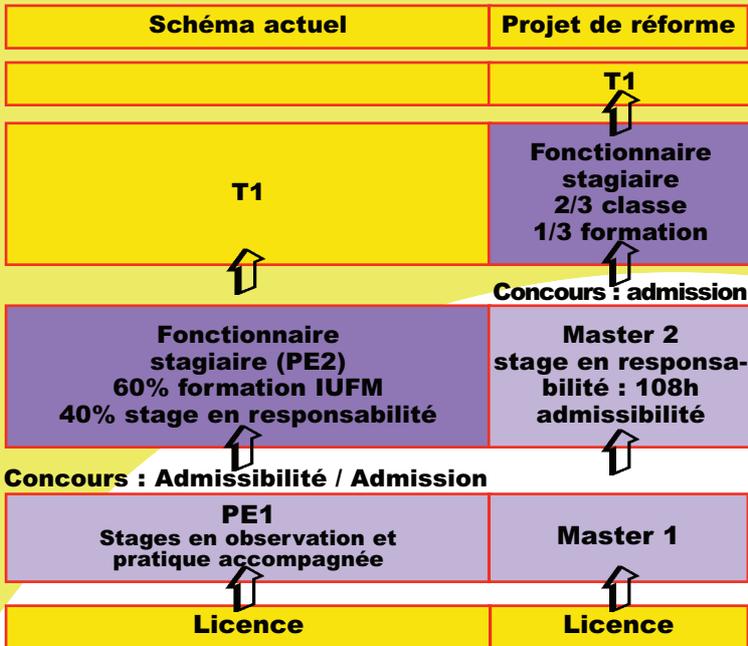
SNUipp
Fédération Syndicale Unitaire
www.snuipp.fr

UNEF
FSU, SNES-FSU, SNUIPP-FSU, SNUEP-FSU, SNESUP-FSU, SNEP-FSU
UNSA Education, UNSA, SEUNSA, Sup Recherche UNSA,
A et I UNSA, SNPTES UNSA, SI.EN UNSA
SGEN CFDT, FERC Sup CGT, CGT Educ'Action
FCPE UNL FIDL

La réforme du ministre

Un projet inadmissible !

L'année de fonctionnaire stagiaire



Les lauréats du concours seront à la rentrée suivante en responsabilité d'une classe et bénéficieront d'1/3 de temps de formation professionnelle, contrairement à la situation actuelle où ils sont PE2 à l'IUFM.

Actuellement, rien n'est précisé sur la mise en œuvre de cette formation, ni sur les personnels qui devront l'assurer (IEN, conseillers pédagogiques, PEMF, avec ou sans IUFM.). Elle se déclinerait en compléments de formation disciplinaire et en adaptation à l'emploi avec des modules de maîtrise de la classe, de retour sur les pratiques, de connaissances des autres niveaux d'enseignement... Cette formation s'inscrirait dans une logique de portefeuille de compétences. Il n'y a plus de référence à un jury de validation.

Pour :

- l'abandon de la réforme, le retrait des décrets et l'ouverture de négociations pour obtenir une véritable formation professionnelle de niveau master,
- la mise en place de masters et des épreuves de concours en M1, articulant les dimensions disciplinaire, pédagogique et professionnelle,
- le développement des IUFM et le maintien de l'année de fonctionnaire stagiaire en alternance avec 60% de formation à l'IUFM, et 40% en stage,
- la mise en place de dispositifs permettant à tous les étudiants d'accéder au métier d'enseignant et l'augmentation de postes au concours.

